

SEANCE DU 22 AVRIL 2026
EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du BUREAU
de la COMMUNAUTE de COMMUNES BRESSE LOUHANNAISE INTERCOM'

Nombre de membres en L'an deux mille vingt-six et le vingt-deux du mois d'avril, le Bureau
exercice : de la Communauté de Communes Bresse Louhannaise Intercom',
48 s'est réuni à la Maison de l'Emploi à Louhans-Châteaurenaud sous la
présidence de Monsieur Anthony VADOT.

Présents à la séance :

48

Date de la
convocation :

15 avril 2026

Etaient présents : M. Anthony VADOT, M. Didier FRANCOIS, Aurélie GRAVALLON, Mme Mathilde CHALUMEAU, Mme Fabienne BUISSON, M. Vincent CAVALIERE, M. Bertrand RODOT, Mme Carole RIVOIRE-JACQUINOT, M. Jean-Luc VILLEMAIRE, Mme Sylvie DECUIGNIERES, Mme Christine LOUROT, M. Sébastien MARTINET, M. Pierre VYON, M. Jean-Pierre DALOZ, Mme Géraldine GILLES, M. Philippe CAUZARD, M. Frédéric BOUCHET, Mme Cécile GILLET, M. Jacques MOUGENOT, Mme Nelly RODOT, M. Robert CHASSERY, Mme Patricia TISSERAND, M. Gérald ROY, Mme Josette LETOUBLON, M. Guillaume BADET, Mme Hélène OGES, M. Jacky BONIN, M. Rémy CHATOT, M. Stéphane BESSON, Mme Elise MYAT, M. Raphaël MOREY, Mme Carine CHEVAILLER, M. Jacques GELOT, M. Xavier BARDET, M. Eric BERNARD, M. Didier LAURENCY, Mme Elodie BERNARD, M. David COLIN, M. Jean-Philippe LOYER, M. Jean-Marc ABERLENC, Mme Sylvie MARTIN, M. Patrice MARLIN, Mme Alexandra POURPRIX, M. Laurent VAIRET, M. Frédéric CANNARD, Mme Joan BOULEUX, Mme Chantal PETIOT, M. Mickaël CHEVREY.

Secrétaire de séance : Vincent CAVALIERE

5.2 FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLÉES

C2026-62 Validation du procès-verbal de la séance précédente

Vu l'article L. 2121-15 du CGCT prévoyant, en son troisième alinéa, que : « Le procès-verbal de chaque séance, rédigé par le ou les secrétaires, est arrêté au commencement de la séance suivante et signé par le maire et le ou les secrétaires. » ;

Vu que la séance d'installation du nouvel organe délibérant constitue matériellement cette « séance suivante » ;

Vu que le texte ne subordonne pas l'arrêté du procès-verbal à la participation des mêmes conseillers à la séance retranscrite ;

Le Conseil Communautaire de la CC Bresse Louhannaise Intercom' ouï l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré,

APPROUVE le procès-verbal de la séance du conseil communautaire du 11 mars 2026 tel qu'annexé à la présente.

Secrétaire de séance :
Vincent CAVALIERE



Date 29 avril 2026

DÉCISION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Fait et délibéré les jours, mois, an ci-dessus
Et ont signé les membres présents
Pour extrait certifié conforme

Anthony VADOT



Président de la Communauté de Communes
Bresse Louhannaise Intercom'
Date 29 avril 2026